Communiqué | 06/08/2026

Sécurité maritime | La COI renforce les synergies entre les douanes et l'Architecture régionale de sécurité maritime

Antananarivo, le 06 août 2026 – La Commission de l'océan Indien (COI) a réuni les 05 et 06 août à Antananarivo les administrations douanières de ses États membres, le Centre régional de fusion d'informations maritimes (CRFIM), le Centre régional de coordination des opérations (CRCO), ainsi que plusieurs partenaires internationaux, dont l'Union européenne, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et TRAFFIC. Cette réunion technique marque une nouvelle étape dans le renforcement des synergies entre les douanes et l'Architecture régionale de sécurité maritime (ARSM), mise en place et coordonnée par la COI avec le soutien du programme Safe Seas Africa, financé par l'Union européenne.

Pour les États insulaires de l'océan Indien, la sécurité maritime est un enjeu de souveraineté et de développement. Plus de 80 % du commerce mondial transite par voie maritime et, dans les îles de la région, la quasi-totalité des importations stratégiques arrive par les ports : produits alimentaires, carburants, médicaments ou équipements essentiels. La sécurisation des espaces maritimes et des chaînes logistiques est donc indispensable pour protéger les économies, garantir les approvisionnements et préserver la stabilité socioéconomique des États membres de la COI et des États côtiers d'Afrique orientale.

Dans le même temps, les réseaux criminels transnationaux adaptent en permanence leurs modes opératoires. Ils exploitent les conteneurs, les navires de commerce, les petites embarcations, les transbordements successifs ou encore les ports secondaires afin d'acheminer stupéfiants, armes, espèces protégées, produits contrefaits ou autres marchandises illicites. Les organisations internationales observent par ailleurs une utilisation croissante des routes maritimes de l'océan Indien occidental comme corridors reliant l'Afrique orientale, le Moyen-Orient et l'Asie.

Face à ces menaces, aucun État ne peut agir seul.

Les informations recueillies en mer prennent toute leur valeur lorsqu'elles sont croisées avec les analyses de risques et les contrôles réalisés par les administrations douanières. Inversement, les résultats des inspections douanières enrichissent le renseignement maritime régional et améliorent la détection des nouvelles routes empruntées par les réseaux criminels.

« L'information, lorsqu'elle est analysée, vérifiée et partagée, devient un véritable levier d'action. C'est elle qui permet de mieux identifier les risques, de cibler les interventions et de rendre nos réponses plus efficaces. Dans l'océan Indien, où aucun État ne peut surveiller seul l'immensité de son espace maritime, le partage de l'information est devenu un enjeu de sécurité collective », a déclaré le Secrétaire général de la COI, Dr Ibrahim Norbert Richard, à l'issue de la réunion.

Les travaux ont permis d'identifier plusieurs priorités opérationnelles : la création d'un réseau régional de renseignement douanier, la mise en place d'un système régional d'alerte, le renforcement des formations au contrôle des conteneurs et à la fouille des navires, ainsi que le développement de procédures permanentes d'échange d'informations entre les administrations douanières, les centres nationaux de fusion d'informations maritimes et les deux centres régionaux de l'ARSM. Ces orientations alimenteront les prochaines activités du programme Safe Seas Africa.

« Notre ambition est que la coopération entre les douanes et l'Architecture régionale de sécurité maritime ne soit plus seulement le résultat d'un projet, mais qu'elle devienne un réflexe institutionnel et opérationnel. Face à des réseaux criminels qui coopèrent sans frontières, nos administrations doivent elles aussi partager leurs informations, coordonner leurs analyses et agir ensemble durablement », a conclu le Secrétaire général.

Unité communication de la COI
Tél. : (+230) 4026100 | communication@coi-ioc.org
www.commissionoceanindien.org

*****

Sur la Commission de l'océan Indien : Créée en 1982 et formellement établie par l'Accord de Victoria en 1984, la Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq Etats membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale. Bénéficiant du soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs dont la sécurité maritime. La COI coordonne l'Architecture régionale de sécurité maritime, met en œuvre la composante régionale du programme européenne Safe Seas Africa et promeut une approche collaborative, harmonisée et intégrée des enjeux de sécurité maritime. Informations complémentaires : www.commissionoceanindien.org | Regional Maritime Security Architecture - Policy Brief

Sur l'Union européenne : L'Union européenne est une union économique et politique de 27 pays européens. Elle est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Elle agit à l'échelle mondiale pour promouvoir le développement durable des sociétés, de l'environnement et des économies, afin que chacun puisse en bénéficier. Informations complémentaires : www.eeas.europa.eu/delegations/mauritius_fr

Unité communication de la COI
Tél. : (+230) 4026100 | communication@coi-ioc.org
www.commission*ocean*indien.org